

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, à neuf heures trente, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA.

Nombre de membres en exercice : 10 et la Présidente

Date de convocation : 28/06/2021

2 élues présentes : H. GOGA, M.JOANNES

4 membres hors conseil : Mmes BARREAU, RIVIERE, GARANGER et M.SERANO.

4 élus excusés : E.CARLSBERG, N.JACQUES (procuration à M.JOANNES), V.JOUNEAU (procuration à H.GOGA), E.AMIET.

1 Absente excusée : De BELLABRE

Patricia CARCALY secrétaire de séance

.....
1- Approbation de la séance du 30 juin 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil d'administration doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote et approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Vote du Compte Administratif 2021

Mme la Présidente présente l'état des dépenses et des recettes réalisées en 2021.

La Présidente s'étant retirée, Mme RIVIÈRE prend la présidence de la séance.

Elle demande aux membres du conseil de se prononcer sur les comptes de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte par 5 voix pour dont 1 par procuration, le compte administratif 2021 comme suit :

<u>FONTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Solde d'exécution</u>
	2671.61€	1 620€	-1 051.61€
Résultat de Fonctionnement reporté 2020		3 039.42€	3 039.42€
<u>TOTAL</u>	2 671.61€	4 659.42€	R002 +1 987.81€

Le résultat définitif de clôture s'élève à **+1987.81 €**

3- VOTE du BP 2022

Mme la Présidente rappelle le résultats reporté 2021 suite au vote du compte administratif 2021 du 13 avril 2022 et présente ensuite les documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le budget 2022 comme suit :

<u>FONTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Crédits votés	6 487.81 €	4 500.00 €
Résultat de Fonctionnement Reporté 2021		1 987.81 €
<u>TOTAL</u>	6 487.81 €	6 487.81 €

4-QUESTIONS DIVERSES

* lecture faite du courriel de Mme Jacques (en pièce jointe à ce PV)

*Budget panier ainées 2022 : 3026.59 euros. Mme Garanger s'étonne que les produits ne soient pas tabanacais, notamment le vin.

*Restau du cœur : décision de renouveler 4 x bons d'essence de 50 euros

*Piscine : projet d'envoyer les CE1 CE2 à Latresne, le CCAS pourrait participer financièrement à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h55